

Le Riézois

Bulletin municipal
de la Commune de Riez



N° 13
Avril - Mai - Juin 2004

Le mot du Maire



Grand merci aux Riézoises et Riézois qui, à travers l'élection cantonale, ont soutenu l'équipe municipale en place en participant massivement au vote.

Les travaux d'amélioration des Allées Louis Gardiol ont commencé le 2 février 2004 et je tiens à vous dire à vous tous, Riézois et Riézoises, un grand merci pour votre compréhension et votre civisme sur la gêne que cela a pu entraîner.

L'équipe municipale réalise des projets pour embellir notre village et aujourd'hui toute l'équipe est fière car vous êtes derrière nous et soutenez notre action. J'espère que, pour maintenir cette solidarité, nous nous retrouverons nombreux pour le pique-nique du Mardi de Saint-Maxime.

Je vous demande de retenir trois dates où tous les Riézoises et Riézois sont invités :

- le samedi 10 **avril** à 18h30, Salle

Multi-Activités : conférence par Philippe Borgard sur le patrimoine archéologique,

- le jeudi 15 **avril** à 11 h, Salle Multi-Activités : inauguration de l'ADSL par France Telecom et de 10 h à 16 h : initiation à cette nouvelle technologie,
- le vendredi 7 **mai** à 20 h : inauguration de l'exposition de l'Art de Mai et spectacle gratuit.

Compte rendu sommaire

de la séance ordinaire du Conseil Municipal
du vendredi 19 décembre 2003

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Excusés : J.-P. Faucon qui donne pouvoir à C. Gasquet, P.-J. Reymond qui donne pouvoir à C. Bondil.

Absent : néant

M^{me} Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

157.03 : AMÉNAGEMENT URBAIN : désignation d'entreprises

Les entreprises retenues, suite à la proposition de la commission d'appel d'offres réunie en séance le jeudi 11 décembre 2003 pour l'ouverture et jugement des offres, sont :

- Lot n° 1 : Terrassement et revêtement de trottoirs

Entreprise EUROVIA 62 603,40 € HT
83 560 Vinon-sur-Verdon

- Lot n° 2 : Maçonnerie

Entreprise A.R.T.S. 158 999,50 € HT
83 260 La Crau

- Lot n° 3 : Assainissement

Entreprise IMBERT 29 600,00 € HT
04 330 Chaudon-Norante

- Lot n° 4 : Éclairage Public

Entreprise SOBECA 14 847,50 € HT
04 200 Sisteron

158.03 : AMÉNAGEMENT URBAIN ET MISE EN SÉCURITÉ DE LA PLACE JUIVERIE - DEMANDE DGE

Il convient de demander la Dotation Globale d'Équipement la plus élevée possible pour le projet d'aménagement et mise en sécurité de la Place Juiverie située dans le centre ancien du village.

159.03 : IMMEUBLE G 422 - Désignation du bureau d'études

Afin d'évaluer les travaux indiqués dans l'arrêté de péril de l'immeuble cadastré G 422 et après consultation, il est accepté le devis d'étude proposé par B.E.T. RENAUL & BROT.

160.03 : ÉTUDE "PROTECTION CONTRE LES CRUES DU RAVIN DE VALVACHÈRES" ET plan de financement

Le dossier de programmation ayant pour objet : « Protection contre les crues du ravin de Valvachères » a été dressé par le Service Départemental de Restauration des Terrains en Montagne (RTM). Le montant de l'étude est fixé à 10 000 € HT. Il est sollicité son inscription au programme de 2004 ainsi que les subventions de l'État, la Région, le Département et/ou la Communauté Européenne, au taux de subvention global de 80 % du montant HT.

161.03 : ÉTUDE schéma d'ASSAINISSEMENT AUTONOME ET plan de financement

M. le Maire rappelle la nécessité d'envisager la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement afin, notamment, de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le cahier des charges pour cette opération s'élevant à 43 000 € HT est accepté.

162.03 : SEERC AVENANT N° 3 EAU POTABLE

La gestion du service de l'eau potable est assurée par la SEERC depuis le 2 avril 1987. Ce contrat d'affermage devrait arriver à échéance le 25 septembre 2006, et l'échéance du contrat d'affermage d'assainissement, géré également par la SEERC, est fixée au 8 novembre 2004. Il est approuvé l'avenant n° 3 au contrat d'affermage de l'eau, proposé par la SEERC et fixant son échéance au 8 novembre 2004, afin de permettre le lancement simultané des deux nouvelles procédures pour la passation des délégations des services publics de l'assainissement et de l'eau.

163.03 : RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-BRÔMES DU SIVOM du BAS-VERDON

Il est approuvé le retrait de la commune de Saint-Martin-de-Brômes du SIVOM du Bas-Verdon selon les conditions financières établies dans la délibération du SIVOM du Bas-Verdon du 4 novembre 2003.

164.03 : REMBOURSEMENT - FONDS DE TRÉSORERIE GPF

Il est accepté le remboursement de la somme de 266,79 € correspondant à la participation de la commune aux fonds de trésorerie de l'emprunt contracté *Groupeement des Provinces de France* d'un montant de 53 357,16 € à 11,90 %, juillet 1985.

165.03 : CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LOGITUD SA - AVENANT

Il est accepté l'avenant au contrat de maintenance du progiciel de gestion de l'état civil établi par la Société LOGITUD, dont le siège social est 9, avenue d'Italie, BP 212, 68315 Illzach Cedex, concernant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004.

Résumé affiché le 23 décembre 2003 à la porte de la Mairie

Compte rendu sommaire

*de la séance ordinaire du Conseil Municipal
du vendredi 29 janvier 2004*

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Excusés : C. Bondil qui donne pouvoir à C. Gasquet

J. Riggi qui donne pouvoir à F. Conti-Cadenel

J.-P. Faucon qui donne pouvoir à J.-C. Metzger

C. Bianchi qui donne pouvoir à C. Dellecolle

R. Bastide qui donne pouvoir à P.-J. Reymond

J.-G. Bliet

formant la majorité des membres en exercice.

M^{me} Céline Amelot a été élue secrétaire de séance.

01.04 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES FRANCAS

La convention présentée par les Francas des Alpes-de-Haute-Provence, demeurant Ancienne École de Perfectionnement de la Luquèce, 04 100 Manosque, relative à l'accueil éducatif des enfants de 4 à 16 ans pour l'année 2004, fixe la participation de la Commune à la somme de 55 804 € pour la MARE et à 41 070 € pour le Club Cool.

02.04 : CONVENTION POUR L'ATESAT

La convention entre l'État, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, représenté par M. le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, qui prend effet au 1^{er} janvier 2004 est acceptée. Cette assistance des services de la Direction Départementale de l'Équipement comprend une mission de base assortie de quatre missions complémentaires définies dans la convention et ce en remplacement de la précédente Aide Technique aux Collectivités Territoriales. Le montant forfaitaire annuel de la rémunération de l'Assistance Technique est de 2 257,87 €.

03.04 : AMÉNAGEMENT URBAIN - Mission SPS

La mission de coordination sécurité santé pour les travaux d'aménagement urbain des Allées Louis Gardiol est confiée à la SOCOTEC. Les honoraires et frais afférents sont fixés forfaitairement à la somme de 1 776,03 € HT.

04.04 : AMÉNAGEMENT DE LA PERCEPTION - ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGE

Il est accepté le contrat d'assurance *dommages ouvrage* proposé par AXA FRANCE, représenté par le Cabinet Cristofle, demeurant 44, rue du Marché à Riez, pour les travaux de la Perception sis Allées Louis Gardiol, dont la prime s'élève à la somme de 6 708,93 €.

05.04 : CONTRAT AVEC UNE psychologue

La candidature de M^{lle} Christine Arbieu, psychologue clinicienne, domiciliée 16 bis, bd Martin Bret à Manosque, a été retenue pour intervenir à la crèche halte-garderie sur une durée de un an à raison d'une séance mensuelle s'élevant à 62 €, frais de déplacement inclus.

06.04 : ÉTUDE DE faisabilité pour implantation d'une médiathèque

La proposition d'étude de faisabilité, pour la réutilisation de deux bâtiments protégés, à savoir l'Hôtel Ferrier, classé MH et le 3, Grand'Rue, classé MH, de M. Cadart, architecte urbaniste s'élevant à 5 000 € HT est acceptée et une subvention auprès du Syndicat Mixte Villages et Cités De Caractère est sollicitée.

07.04 : FÊTE DE LA Truffe - Animation

Il est accepté le devis de M. Guy Boulanger, demeurant 10, traverse de la Gaye, 13009 Marseille, s'élevant à la somme de 275,08 € TTC pour effectuer l'animation le 1^{er} février à l'occasion de la Fête de la Truffe.

08.04 : FÊTE DE LA Truffe- CONVENTION AVEC L'Association de Trufficulteurs

Il est accepté la convention avec l'Association des Trufficulteurs pour les journées des 31 janvier et 1^{er} février 2004 dans le cadre de la fête de la Truffe de Haute-Provence.

09.04 : OUVERTURE d'un emploi à l'école élémentaire

Suite à un courrier de l'Inspection d'Académie des Alpes-de-Haute-Provence, il est accepté une éventuelle ouverture d'un emploi pour la rentrée scolaire 2004 à l'École Élémentaire ainsi que la mise à disposition de toutes les infrastructures nécessaires.

10.04 : ÉTUDE COMPARATIVE DE LA GESTION DU SERVICE DE L'EAU

La proposition d'étude du bureau d'études PHEBUS ENVIRONNEMENT CONSEIL concernant la réalisation d'une étude comparative de gestion en régie et en délégation des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif est retenue après consultation pour une somme de 7 000 € HT.

11.04 : INSCRIPTION DE LA ZPPAUP À LA COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DES SITES

Le projet de la ZPPAUP sera présenté à la prochaine commission CRPS.

12.04 : ABONNEMENT ÉDITIONS WEKA

Il est accepté l'acquisition des ouvrages avec les CDROM correspondants ainsi que les mises à jour auprès des Éditions WEKA demeurant 249, rue de Crimée à Paris Cedex 19. Le coût initial prévu est de 212,82 € TTC, les mises à jour s'élèveront à une moyenne mensuelle de 90 € HT.

13.04 : DÉNOMINATION D'UNE PLACE

Il est dénommé Place du 19 mars 1962, la placette située à La Rouguière entre les parcelles cadastrées C 1182 et C 832, aux lieu et place de celle dénommée par délibération n° 43-03.

14.04 : RATTACHEMENT DES COMMUNICATIONS À FRANCE TELECOM

Il est confié à France Telecom le réacheminement automatique par le 0 de l'ensemble des communications des services communaux.

15.04 : CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM

Il est accepté la convention de partenariat n° 04/106 relative aux installations et au réseau de télécommunications de l'immeuble à usage de bureaux « Perception » sis 31, allées Louis Gardiol et le devis prestation France Telecom relative au réseau téléphonique intérieur d'un immeuble d'un montant de : 656,60 € TTC.

16.04 : SIVOM du BAS-VERDON - CRÉATION D'UNE DÉCHETTERIE - ACCORD DE PRINCİPE

Il est approuvé le principe de création d'une déchetterie centrale intercommunale dans la zone artisanale de Millefleurs, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIVOM du Bas-Verdon.

Résumé affiché le 30 janvier 2003 à la porte de la Mairie

Compte rendu sommaire

de la séance ordinaire du Conseil Municipal
du vendredi 20 février 2004

Présents: tous les conseillers en exercice à l'exception de:

Excusés: E. Taxil qui donne pouvoir à C. Bianchi

R. Bastide qui donne pouvoir à A. Blancheton

F. Conti-Cadenel qui donne pouvoir à N. Anselmo

C. Amelot qui donne pouvoir à J. Riggi

formant la majorité des membres en exercice.

Absent: J.-G. Bliet

M^{me} Juliette Riggi a été élue secrétaire de séance.

17.04: FAÇADES HÔTEL DE VILLE

Le Conseil Municipal accepte le projet de réfection des façades Nord, Sud et Ouest de l'Hôtel de Ville, estimé à 73 056 € hors taxes. Il est prévu pour cela, au préalable, de déposer une déclaration de travaux.

Sous réserve de l'obtention des crédits, le plan de financement sera:

- État - Ministère de la Culture 20 %, soit 14 600 €
- Conseil Général 20 %, soit 14 600 €
- Europe et Villages et Cités de Caractère 40 %, soit 29 200 €
- Commune 20 %, soit 14 600 €

18.04: RÉFECTION TOITURE ÉGLISE - DÉCLARATION DE TRAVAUX

En vue de travaux de réfection de toiture de l'église, cadastrée section G sous le n° 501, il est accepté de déposer une déclaration de travaux.

19.04: ACQUISITION PARCELLE SECTION G N° 556

Il est accepté d'acquérir auprès de M. et M^{me} Thierry Garnier la parcelle cadastrée Section G n° 556 comprenant un local commercial au rez-de-chaussée avec deux caves ainsi que trois niveaux d'habitation et un grenier.

Le coût global est de 91 470 € et se décompose ainsi:

- 38 110,00 € pour le rez-de-chaussée,
- 53 360,00 € pour le restant de l'immeuble.

Ce projet d'acquisition permettrait à la commune de transférer au rez-de-chaussée le Bureau du Tourisme et de réaliser des logements sociaux dans le reste de l'immeuble.

20.04 : PROJET DE RÉHABILITATION

Il est accepté un contrat, établi par l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, pour la mise à disposition d'une équipe de stagiaires « Technicien mètreur en réhabilitation de l'habitat » du Centre AFPA de Toulon la Valette du Var afin d'effectuer les relevés de deux bâtiments, à savoir: le logement annexé à l'église (Logement de Maîtrise) ainsi que l'immeuble cadastré G n° 556, pour une participation financière de 220 €.

21.04 : PARCELLE G N° 556 - REZ-DE-CHAUSSÉE - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est sollicité une subvention de 60 % auprès de la Région pour l'acquisition du rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré section G n° 556 en vue d'y installer le Bureau du Tourisme.

22.04 : PARCELLE G N° 556 - PARTIE HABITATION - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est sollicité une subvention de 60 % auprès de la Région pour l'acquisition de la 2^e partie de l'immeuble cadastré section G n° 556 en vue de la réalisation de logements sociaux.

23.04 : FONDS DÉPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Il est sollicité le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle en vue de la réalisation du projet d'aménagement des escaliers de la Porte Saint-Sols à la Rue Sainte-Thècle estimé à 20 903,01 €. En effet, l'afflux touristique lié à la présence du lac de Sainte-Croix-du-Verdon provoque une nécessité pour la commune d'entreprendre de tels travaux.

24.04 : SYNO'PSYS - Adhésion

Il est accepté une proposition de collaboration avec SYNO'PSYS - Cabinet Psychologue Conseil, pour une supervision de la Coordination des Directrices des Structures Municipales Petite Enfance en vue de favoriser deux grands axes de l'action:

- la reconnaissance des lieux d'accueil municipaux au niveau local et départemental,
- effectuer un travail de soutien méthodologique et de supervision à la coordination des crèches.

Le coût sur l'année s'élève à 1 230 €. Cela correspond à 6 interventions réparties dans l'ensemble des communes, soit, pour la commune de Riez la somme de 123 € par an.

25.04 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale proposé par l'Association « Lire Aujourd'hui », sise Place de la Mairie, dans un local communal mis à disposition par la Commune est accepté.

26.04 : Adhésion à MISSION LOCALE

Il est décidé de verser à Mission Locale une subvention de 1 036,04 € pour l'année 2004.

27.04 : FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT

Il est accepté de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement des Alpes-de-Haute-Provence sur la base de 0,61 € par habitant de la Commune, selon le dernier recensement de 1999, soit $0,61 \text{ €} \times 1\,699 = 1\,037 \text{ €}$.

28.04 : Adhésion 2004 - LES ROUTES DE LA LAVANDE

Il est accepté la cotisation annuelle pour 2004 d'un montant de 35 € à l'Association Les Routes de la Lavande.

29.04 : Adhésion 2004 - ANEM

Il est accepté le paiement de la cotisation annuelle et de l'abonnement à la revue pour l'année 2004 d'un montant de 359,77 € auprès de l'Association Nationale des Élus de la Montagne.

30.04 : ABONNEMENT - JOURNAL OFFICIEL

Il est accepté l'abonnement pour l'année 2004 au Journal Officiel qui s'élève à 161,90 €.

31.04 : ABONNEMENT - JOURNAL DES MAIRES

Il est accepté l'abonnement pour l'année 2004 au Journal des Maires qui s'élève à 78 €.

31.04 : ABONNEMENT - BOÎTE POSTALE - MACHINE À AFFRANCHIR

Il est accepté les abonnements pour 2004 suivants :

- La Poste pour la Boîte Postale n° 73 qui s'élève à 54,69 €
- Néopost qui s'élève à 595,11 €.

33.04 : FÊTE DE LA TRUFFE - ANIMATION

Il a été, par délibération n° 07-04, accepté le projet d'animation dans le cadre de la Fête de la Truffe, avec M. Guy Leboulanger. Le montant réel étant de 550,16 € et non de 275,08 € est accepté.

LOTISSEMENT COMMUNAL - CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Ce dossier est ajourné dans l'attente de plus amples renseignements et est reporté à un prochain Conseil Municipal.

Résumé affiché le 24 février 2003 à la porte de la Mairie

La vie de la cité

► La réfection des trottoirs et de la place du monument est en cours. Ces travaux posent quelques tracasseries quant à la circulation: difficile de faire autrement. Mais le résultat sera au rendez-vous offrant une viabilité plus grande pour les promeneurs et un espace de convivialité des meilleurs. Parmi les anciens du



village, qui se souvient d'avoir vu se réaliser des travaux sur nos places et nos trottoirs ?



Il était temps... La voie de circulation sera portée à 6,5 m ce qui ne gênera en rien la circulation mais empêchera le stationnement sur les allées. Des passages pour handicapés sont prévus

conformément à la réglementation en vigueur. Le monument aux morts sera mis en valeur par le dessin au sol d'une rosace en pierres. La tranche actuelle des travaux se terminera en mai. La seconde tranche reprendra en octobre après la période estivale.

► Bien que la fermeture de la décharge soit définitive, afin de faciliter le travail de nos artisans, une dérogation est tolérée momentanément pour l'apport des matériaux encombrants et inertes. L'ouverture de la décharge pour ces matériaux se fait les mardis toute la journée et le samedi matin. En dehors de ces horaires, la clef peut être demandée à la mairie, ce service étant réservé aux entreprises.

► Perception : les travaux s'achèvent Salle Lima. La finition des cloisons est en



cours. Une des caractéristiques des locaux sera le long couloir d'entrée. Bientôt tout rentrera dans l'ordre. Une page est presque tournée d'une affaire

qui a fait couler beaucoup d'encre.

► Le chemin qui longe le Colostre en allant aux Colannes a fait sa propreté de fin d'hiver. Seul manque encore l'éclairage, ce qui ne saurait tarder. Le Colostre



dans sa portion de la Place du Monument a été bordé d'une promenade supplémentaire qui va être égayée par des arbres.

► Dans le cadre du CCAS, une subvention a été accordée par la mairie au « Resto du Cœur » d'Estoublon, le plus proche de Riez.

► Les travaux du lotissement se poursuivent, la phase de terrassement est en cours.

► **Entretien avec Monsieur le Maire**

Dans un entretien destiné à mieux expliquer les orientations de l'équipe municipale, le maire Michel Zorzan confirme la volonté de l'équipe d'asseoir l'importance de Riez dans sa proche région tout en respectant le développement des communes voisines. Parallèlement, il prône la rigueur afin de ne pas compromettre les grands équilibres budgétaires. Quelques explications...

Le Riézois: Une première question, quel est l'état de santé de nos finances ?

Michel Zorzan: Je les qualifierai de satisfaisantes. En matière d'endettement, d'autofinancement, d'imposition, nous sommes dans la fourchette des villages de cette importance. Il ne faut cependant pas se voiler la face, la marge de manœuvre est étroite car d'une part les recettes ne sont pas élastiques et d'autre part le village a besoin d'une grande rénovation après l'immobilisme passé, ce qui est en cours comme tout le monde peut le constater. Les transformations, les chantiers qui se succèdent sont suffisamment visibles pour que je ne m'étende pas plus sur ce sujet. De plus, notre journal de liaison, *Le Riézois*, tient régulièrement informés les administrés.

Le Ri.: Un tour de vis budgétaire ne va-t-il pas s'imposer ?

M. Z. : La vigilance préside à toutes nos décisions. Mais il est difficile d'améliorer, de rénover, de rendre à notre village la place qui lui revient sans un minimum d'investissement. Ceux-ci peuvent paraître lourds, nombreux mais ils sont nécessaires pour l'avenir. Ils répondent aux souhaits des électeurs qui nous ont fait confiance.

Le Ri.: Dans ces conditions, comment assurer les investissements en cours et les prochains qui sont prévus ?

M. Z. : La simple logique financière nous impose de jouer sur les deux leviers que sont les dépenses et les recettes. Partout où cela est possible, nous veillons à faire des économies sans bien sûr nuire à la qualité du service public. La chasse aux gaspils est une de mes préoccupations. Il s'agit aussi de stimuler les recettes. Je compte beaucoup, et c'est déjà le cas, sur les subventions de la région, du département et de l'état. Mon équipe est mobilisée sur ces deux points et moi-même je ne manque pas d'interpeller les décideurs supérieurs. L'augmentation du dynamisme du village sera en outre source de financements nouveaux. Que les Riézois et les Riézoises se rassurent, pour 2004 l'augmentation des impôts n'est pas l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, réuni le 29 mars 2004, a voté le budget ainsi que le taux d'imposition pour la commune pour 2004, sans aucune augmentation pour la part communale.

Nous précisons qu'en 2003, les bases n'avaient pas changé. En 2002, une variation de seulement 5 % a été constatée.

Les concerts à la Cathédrale de Riez

25 avril: Concert Vivaldi, 17 h

16 mai: RETINA, 16 h

20 mai: Chœur Cuivres, 17 h

13 juin: Rencontre des Chorales, 16 h

17 juillet: Requiem de Mozart, 21 h

21 juillet: Mozart et Bach, 21 h

28 juillet: Trio Castali, 21 h

1^{er} août: Récital flûte et piano, 18 h

8 août: Récital piccolo piano, 18 h

15 août: Hommage au flûtiste Alain Marion, 18 h

5 septembre: Concert Bach, 17 h

Festival des Colonnes

du 6 au 8 août

LES MUSIQUES DU MONDE

Marchés nocturnes

Les jeudis soir de 18 h à 24 h – Place du Quinconce

Juillet et Août

L'Art de Mai du 7 mai au 4 juin

Exposition des œuvres de

Jérôme Galvin

dans l'Hôtel de Mazan

Inauguration le 7 mai

ASTER

ASsociation Terroirs Et Ruralité

vous propose:

- des sorties plantes avec des écrivains, botanistes ou médecins.
- des conférences, séminaires, ateliers.

Pour tout renseignement, contactez
ASTER: 04 92 77 85 10



Inauguration de l'ADSL

par France Telecom

jeudi 15 avril 2004 à 11 h

Salle Multi-Activités
et de 10 h à 16 h

Journée de présentation de l'ADSL

Brocante - Vide greniers

Organisé par

l'Association des ommerçants

04 92 77 80 53

4 juillet – 1^{er} août

CALENDRIER DES FESTIVITÉS 2004

- 11 avril : Marché de Pâques
- 24, 25 avril : Éliminatoire Championnat de France de Triplette, jeu provençal
- 2 mai : 1^{er} Marché aux Fleurs - Printemps des musées : visite du Baptistère
- 18 mai : Grande Foire de Printemps
- 29, 30, 31 mai : Fête de la Pentecôte
- 1^{er} juin : Grands bals publics, Fête foraine, Pique-nique à Saint-Maxime, Bal musette
- 6 juin : Marché de la Fête des Mères
- 19, 20, 21 juin : Fête de la Musique
- 20 juin : Fête de la Transhumance
- 3 juillet : Ouverture de la Fête Renaissance : Chorales, défilé nocturne.
- 4 juillet : Fête costumée de la Renaissance :
marché, défilé costumé, saltimbanques, concerts
- 14 juillet : Grand marché provençal, Feu d'artifice, sons et lumières, Grand bal public
- 25 juillet : Corso du miel
- 8 août : Fête du blé
- 15 août : Fête du Miel, Procession de l'Assomption
- 13, 14, 15 août : Fête de la Colonne : fête foraine, grands bals publics
- 22 août : Marché des Potiers
- 29 août : Marché Provençal
- 14 septembre : Grande Foire d'Automne
- 24 octobre : Riez en Fête, Fête du Patrimoine

Expositions 2004 au Bureau du Tourisme

Du mardi 13 avril au lundi 19 avril : Marie Pierrot, Cartons mousse

Du mardi 27 avril au lundi 3 mai : Didier Riggi, Photos voyage Madagascar,

Birmanie, Himalaya

Du mardi 4 mai au lundi 17 mai : Norbert Roux, La Provence en photographie

Du mardi 18 mai au lundi 24 mai : J.-B. D'Héra

Du mardi 25 mai au lundi 7 juin : Sophie Hunsinger, Peinture à l'huile

Du mardi 22 juin au lundi 5 juillet : Arlette Hoffman, Peinture à l'huile

Du mardi 6 juillet au lundi 19 juillet : M^{me} de Pelissot, Aquarelles et pastels

Du mardi 20 juillet au lundi 2 août : Grangrasso, Peinture à l'huile

Du mardi 3 août au lundi 9 août : Ginette Poirée, Peinture à l'huile

Du mardi 10 août au lundi 23 août : Marie-Amélie Saunier, Peinture à l'huile

Du mardi 24 août au lundi 6 septembre : Christiane Lieutaud

Du mardi 7 septembre au lundi 20 septembre : Bertolin-Chiarri, Peinture à l'huile

Du mardi 21 septembre au lundi 4 octobre : Anne-Marie Amic

Cinéma en plein air

en juillet et en août tous les mercredis

Dans la cour de l'école primaire, à 21 heures 30

Attention

Il est porté à connaissance de :

- l'Arrêté portant réglementation sur divagation des chiens, lutte contre les nuisances des déjections canines,
- l'extrait du Code Pénal et de la voirie routière.



Arrêté portant réglementation sur divagation des chiens Lutte contre les nuisances des déjections canines

Le Maire de Riez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 et suivants relatifs à la Police Municipale,

Vu le Code Rural et notamment les articles L.211-22 et suivants,

Vu les articles R 632-1 et L 131-13 du Code Pénal,

Vu l'article R 116-24° du Code de la Voirie Routière,

Vu les articles 14, 163 et 21 et suivants du Code de Procédure Pénale,

considérant qu'il est nécessaire de prendre dans l'intérêt de la sécurité et de la salubrité publique toutes mesures relatives à la circulation et la divagation des chiens et à la lutte contre les nuisances provoquées par les déjections canines,

ARRÊTONS

Article 1^{er}

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.

Article 2

Les chiens circulant sur la voie publique, dans les rues piétonnes, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, doivent être munis d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé.

Article 3

Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

Article 4

Lorsqu'un chien est réclamé par son propriétaire, ce dernier doit, préalablement à la remise de l'animal, s'acquitter à la fourrière des frais inhérents aux prestations de gardiennage.

Article 5

Il est imposé aux propriétaires des animaux qui ont répandu leurs déjections sur la voie publique qui nuisent à la salubrité et incommode le public de rendre la chaussée propre.

Article 6

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Il est précisé que les montants des contraventions prévus à l'article 131-13 du Code Pénal annexés au présent arrêté, pourront être doublés en cas de récidive.

Article 7

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale, tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et affiché.

Fait à Riez, le 2 décembre 2003,
Le Maire, Michel Zorzan

Code Pénal (extraits)

Article T 632-1

Est puni de l'amende prévue pour les **contraventions de la 2^e classe** le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Code de la Voirie Routière (extraits)

Article R 116-2

Seront punis d'amende prévue pour les **contraventions de la cinquième classe** ceux qui :

4) auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publique ou d'incommoder le public.

Montant des amendes (articles 131-13 du Code Pénal)

- Contraventions 2^e classe : 150 euros au plus.
- Contraventions 5^e classe : 1500 euros au plus, montant qui peut être porté à 3000 euros en cas de récidive lorsque le règlement le prévoit.

Contrat Éducatif Local de Riez

À Riez, le contrat éducatif local (CEL) a été signé entre la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Général et la municipalité en 1999. La municipalité s'est engagée à :

- mobiliser tous les acteurs éducatifs de la commune pour analyser la situation des enfants et des jeunes dans leur rapport au temps libre, c'est-à-dire en dehors de la famille et de l'école,
- repérer les difficultés et définir les réponses possibles ainsi que leurs priorités.

En 2003, les subventions reçues par la commune de Riez sont de 1 800 euros de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et 2 272 euros du Conseil Général.

Lors de la réunion du 29 janvier 2004, les points suivants ont été abordés :

- Les loisirs des enfants de 3 à 6 ans : qu'est-ce qui existe et quels sont les besoins ?
- Compte tenu des loisirs proposés sur la commune, faut-il privilégier une tranche d'âge particulière ? Quels sont les besoins des enfants et des familles ?

Nous constatons qu'un nombre important d'activités est proposé aux enfants de la commune. Cependant, certaines activités, comme la musique ou le poney, ne sont pas accessibles à tous, principalement en raison de leur coût.

Par rapport à ce qui existe, il y a encore la possibilité d'accueillir de nombreux enfants sur chaque activité. Pourquoi peu d'inscrits ? Les enfants n'ont-ils pas envie de s'investir ? Les tarifs sont-ils trop élevés ? Les parents ne peuvent-ils pas amener et aller chercher leurs enfants ?

Entre 3 et 6 ans, les enfants ont un temps d'attention réduit. Ils ont envie d'essayer une activité, mais n'ont pas envie de se fixer sur une activité précise. Faudrait-il des activités dont l'inscription ne serait pas annuelle ?

Il est important de faire circuler l'information sur ce qui existe. La rentrée de septembre verra de nouvelles possibilités se mettre en place.

Prochaine réunion du CEL le 15 avril à 17 h 30 en mairie.

Le clocher

➤ Présent au cœur de notre village, vivant avec nous et rythmant les événements heureux ou malheureux, le clocher trône sur une de nos places. Il est si présent qu'on l'oublie, qu'on l'a pour partie oublié durant des années, pas tout à fait quand même puisque la toiture a été refaite ainsi que les gouttières.

La voûte de la sacristie menace de s'effondrer. Elle est fortement lézardée. Il est peu recommandé de séjourner dans la sacristie.



Au-dessus, plusieurs étages se succèdent de plus en plus dégradés vers le haut. C'est le domaine des pigeons et des courants d'air. Au détour d'une visite parfois périlleuse, en empruntant un escalier étroit où certains piliers sont lissés par les doigts des sonneurs d'antan montant vers leur outil de rassemblement, on trouve les vestiges d'un passé religieux : prie-Dieu divers, chasubles, vieux livres, statues et bougeoirs, tout ce qui faisait la vie d'autrefois.



Qui connaît
le vin de viande
consommé
par les anciens
occupants
du clocher ?



On remarque aussi les traces d'une occupation lointaine avec des restes de cuisines, de toilettes ou de bouteilles vides...

De quoi faire quelques beaux appartements avec une vue magnifique sur la place du village, pour ceux qui n'auront pas peur



d'un réveil intempestif au son des cloches !

Dans le cadre d'une étude gratuite conduite par le Centre AFPA, un plan de rénovation est en cours. Première étape : état des lieux, puis propo-

sitions et évaluation des travaux. Peut-être enfin un avenir pour l'intérieur du clocher dont l'aménagement, quelle que soit la destination future, fera le plaisir des occupants.

À propos de l'ADSL

Suite à la pétition que de nombreux Riézois ont signée à propos de l'ADSL (liaison haut débit), nous avons adressé à France Telecom une lettre de motivation (voir Le Riézois N° 12). Notre demande a été couronnée de succès puisque l'ADSL est à ce jour opérationnelle à Riez.

Sauvetage

Le 14 janvier 2004, Mathieu Paris de Riez, né le 10 avril 1980, travaille au camping Les Coteaux de la Marine où il effectue un débroussaillage. Attiré par des cris, il se rend compte qu'une personne se noie. Pendant que son collègue court chercher les secours, Mathieu s'empare d'une corde et la lance. La personne en difficulté ne pouvant l'attraper, il plonge dans le lac et la ramène saine et sauve sur la rive, tout cela avec l'aide d'Alexandre Potier, Jean-Pierre Potier et Stéphane Durand.

Fête de la Truffe

Plein succès pour la 15^e Fête de la Truffe qui s'est tenue à Riez les 31 janvier et 1^{er} février derniers.

Cavage simulé sur le terrain des colonnes, repas des plus parfumés, parfaite organisation, nombreux visiteurs et curieux, échanges d'informations et de tours de main, tout a concouru au plein succès de ces journées. En témoigne aussi ce poème écrit par Jean-Louis Gailleur, secrétaire du Syndicat des Trufficulteurs :

Les couleurs du plateau

Quand vient la fin de l'hiver
Le plateau met son habit vert
À perte de vue, blés qui poussent
Forment d'immenses pelouses.

Les collines qui l'enchrassent
Soulignent ses grands espaces
Tel un bijou dans son écrin
C'est le plateau des lavandins.

L'été, en jaune et en bleu
Le plateau est merveilleux
Son odeur de lavande et de grain
Attire de nombreux citadins.

Au-dessus de la mer violette
Les abeilles font la navette
Elles récoltent le miel clair
Pour les tartines de l'hiver.

Lorsque arrive l'automne
Le pays met sa tenue de moine
Les longs et profonds sillons
L'habillent de marron.

Quand le couchant enflamme l'horizon
Lorsque les ombres s'allongent à l'unisson
Au loin du côté de Moustiers et d'Alquines
Des mauves lueurs nimbent les collines.

Au cœur de l'hiver
le plateau est bien désert
Si d'aventure il revêt son habit blanc
Ce n'est jamais pour très longtemps.

Les truffes sont là, cachées dans la terre
Intriguant les gens, gardant leur mystère
Odorantes, précieuses, à l'abri de la lumière
Elles honorent ce terroir de fort belle manière.

C'est le temps rêvé où l'amateur
Tout à sa passion trouve son bonheur
À la recherche du précieux champignon
Pour lui l'hiver ne paraîtra pas long.

Au cœur de ce pays, au fond de la vallée
Les Romains se sont installés
ils ont bâti notre Rome provençale
Riez la Romane, tu nous charmes et nous embaîles.

Quelques informations glanées sur le diamant noir au cours de cette fête.

- Méfiez-vous des imitations: les trufficulteurs européens s'inquiètent des importations des truffes de Chine. La version asiatique de la truffe, la *Tuber indicum* ressemble à s'y méprendre à *Tuber melanosporum*, même si elle est loin d'en avoir la saveur. Pourtant certains opérateurs peu scrupuleux n'hésitent pas à mélanger les deux pour augmenter leurs bénéfices, la truffe de Chine étant 50 % moins chère.
- La *Tuber brumale*, dite truffe d'hiver, peut aussi être confondue avec *Tuber melanosporum*. Elle aussi possède un parfum moins marqué.
- Champignon à fructification souterraine, la truffe se forme au printemps à proximité d'un arbre. Un mariage d'amour et de raison puisque l'arbre fournit sa nourriture à la truffe et que cette dernière lui assure un meilleur apport en minéraux.
- La truffe dégage une substance phytotoxique (qui tue les végétaux) ce qui a pour conséquence l'apparition des *brûlés* sous les arbres.

Quelques conseils des cuisiniers présents :

- La truffe doit être la star du plat, éviter de la marier avec des herbes, choisir des supports plutôt neutres comme riz, pâtes, polenta.
- L'œuf est un des meilleurs amis de la truffe car il accentue son parfum.
- Un petit truc : placer une truffe dans un bocal d'huile d'olive et le mettre au réfrigérateur de manière à faire figer l'huile d'olive. Les odeurs seront emprisonnées et l'huile et la truffe pourront être utilisées en fonction des besoins.
- Homard et coquille Saint-Jacques vont très bien à la truffe.
- Dans les préparations, ajouter la truffe au dernier moment en la râpant, éviter de trop la cuire.
- Pour la conserver, placer la truffe au réfrigérateur dans une boîte fermée avec quelques grains de riz pour éliminer l'humidité.

École maternelle

Inscriptions à partir de la 2^e quinzaine de mai.

Fête de la Renaissance

Le 3 et 4 juillet 2004, c'est encore loin, mais le temps passe vite... À ces dates, la Fête de la Renaissance va à nouveau enflammer Riez. Les défilés costumés se dérouleront dans tout le village et celui du samedi soir aura lieu en nocturne à la lumière des flambeaux.

Toutes les personnes qui sont intéressées par ces défilés sont les bienvenues. Vous pouvez appeler au 0492 77 73 71 ou au 0492 77 99 09 pour vous faire connaître ou pour avoir de plus amples renseignements (fabrication de costumes, prêts, location).

Nous comptons sur la participation active des commerçants: décoration de vitrines, costumes.

Devant le succès de la visite de la Tour de l'Horloge, celle-ci sera renouvelée le dimanche 4 juillet ainsi que lors des journées du patrimoine en septembre.

Un repas *Renaissance* sera organisé le dimanche soir sur la place de la Mairie. Venez nombreux !

Conférence

M. Philippe Borgard, archéologue, chercheur au CNRS (Aix-en-Provence), évoquera le regard que les Riézois portent sur leur patrimoine archéologique depuis le XVII^e siècle. De la prise en compte de l'importance des quatre colonnes comme témoins de l'histoire de la cité aux opérations archéologiques les plus récentes, il présentera les différentes étapes de cette approche qui trouve aujourd'hui son aboutissement avec le projet de création d'un nouveau musée digne du riche passé de Riez. Ayant dirigé des fouilles archéologiques à plusieurs reprises sur la commune, il présentera également les derniers résultats scientifiques et les projets à venir.

Le 10 avril à 18 h 30, Salle Multi-Activités (Réunion publique)

Printemps des Musées

À l'occasion de la cinquième édition du « Printemps des Musées », le Musée Lapidaire de Riez (baptistère) ouvre gratuitement ses portes le dimanche 2 mai. En 2004, cette opération nationale, initiée par le Ministère de la Culture, aura pour thème « Histoire, histoires ».

Des visites commentées de la collection archéologique municipale mettront ainsi l'accent sur la découverte de la mythologie antique. En prenant comme point de départ la présentation des stèles, des autels et leurs dédicaces, dieux et déesses seront évoqués à travers leur mythe, leurs attributs, leurs fonctions, leur Histoire... leurs histoires !

Musée Lapidaire de Riez (baptistère), Avenue Frédéric Mistral, Renseignements : 0492 77 99 09

Entrée et visite commentée gratuite - Dimanche 2 mai de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h 30

La renaissance du patrimoine antique

Le patrimoine antique de Provence-Alpes-Côte-d'Azur comprend temples, forums, villas, arènes, aqueducs... que nous a laissés le monde romain. Bon nombre ont été inscrits par l'Unesco sur la liste du patrimoine de l'humanité. Malgré leur solidité, les vieilles pierres finissent par se dégrader. Pour sauvegarder la splendeur du patrimoine antique et le mettre en valeur, un plan de rénovation et de valorisation a été lancé il y a trois ans en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il se poursuivra jusqu'en 2006 et le financement pour ces deux actions atteindra respectivement 75 et 23 millions d'euros.

À Riez, le site des monuments antiques comprend d'importants vestiges pris en compte dans le plan de restauration. L'ensemble formé par le baptistère et les restes de la cathédrale en est un des exemples. Si, de l'extérieur, le baptistère n'évoque rien de plus qu'une chapelle de campagne rattrapée par les constructions neuves et les nœuds routiers qui enserrant la ville, il s'agit là d'un rare témoignage monumental de la période où la Provence s'est christianisée. Le témoignage d'une partie de cette première architecture s'est complètement effacé de la mémoire collective ou des archives à partir du XV^e siècle pour ressurgir dans les années soixante avec la mise à jour des fondations de la cathédrale.

Transports

➤ Pour sa 10^e édition, la Semaine des Transports Publics avait pour thème *La mobilité rurale*. La mobilité rurale désigne notre aptitude à répondre aux besoins des déplacements de tous sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. En clair, si nous voulons que nos petits-enfants aient un jour la chance de ne pas être brûlés en marchant sous un soleil qui ne serait plus filtré par la couche d'ozone, ou encore si nous voulons éviter que ces mêmes petits-enfants soient obligés de porter un masque à oxygène pour faire du lèche-vitrines au centre des villes, il faut réagir. Prendre les transports en commun, marcher, faire du vélo, faire du co-voiturage : c'est de la mobilité durable.

➤ Charte de bonne conduite

Élaborée par les élèves d'un collège de la région PACA, en quelques phrases, cette charte récapitule les règles élémentaires afin que les transports en commun soient aussi un lieu convivial. *Parce que le bus et la route ne sont pas un terrain de jeu, il est impératif de rester calme et d'écouter les consignes du chauffeur. Il suffit d'un minimum de savoir-vivre pour améliorer la situation, un simple bonjour, un au revoir ou un sourire valent mieux qu'une insulte.*

➤ Ceinture : il faut la boucler !

La plupart des traumatismes graves dans les accidents de la circulation proviennent de l'éjection des occupants hors du véhicule ou de la projection à l'intérieur de celui-ci. Le décret 637 du 9 juillet 2003 oblige désormais les occupants des transports en commun, essentiellement ceux des autocars, au port de la ceinture de sécurité. Cette obligation ne s'applique que pour les véhicules équipés de ceintures de sécurité. En cas de non-port de la ceinture, les sanctions prévues sont une amende de 135 euros et un retrait de trois points sur le permis de conduire.

Centre d'incendie et de secours de Riez

Bilan de l'année 2003

L'année 2003 aura été particulièrement intense sur le plan opérationnel avec une importante augmentation des interventions : environ 450, soit 140 de plus qu'en 2002.

L'été a été exceptionnel en matière de risques avec de nombreux et importants incendies de forêt dans le département dont le principal a été Esparron-du-Verdon avec 825 hectares ravagés.

Des interventions ont été réalisées dans le Var (feux de La Garde-Freinet) et dans les Bouches-du-Rhône (inondations de la ville d'Arles).

Les remises des grades suivants ont été accordées :

- 1^{re} classe : Emilie Salivet
Loïc Zanutel
- Caporal Chef : Cédric Pèlerin
- Adjudant : Nathalie Pèlerin

L'année 2003 a vu :

- le départ à la retraite d'Alain Moine (20 ans de service) et de Michel Torès (24 ans de service),
- la création d'une école de jeunes sapeurs-pompiers en collaboration avec les centres d'incendie et de secours d'Esparron-du-Verdon, Moustiers-Sainte-Marie, Puimoisson, Quinson, Valensole.



Chorale de l'Auvestre

Le 10 janvier, la chorale riézoise de l'Auvestre nous a conviés à son premier concert de l'année 2004 en la chapelle Saint-Charles. Michel Zorzan, maire de Riez, et son épouse honoraient cette prestation de leur présence.

Minuit Chrétiens (Adam), Marche provençale (Bizet), gospels, chants russes, italiens, provençaux ont composé ce bouquet dirigé par Françoise Le Goff. Professeur de musique au collège, Françoise Le Goff a pris en main les destinées de la chorale depuis un an et fait passer son dynamisme par-delà les choristes vers un public conquis. L'effectif de la chorale a d'ailleurs augmenté sensiblement depuis un an puisqu'il est passé de 22 à 29.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, nos répétitions ont lieu le mardi après-midi de 17 à 19 heures au Foyer des Aînés. Nous y passons des instants laborieux mais conviviaux.



L'activité de la Chorale de l'Auvestre se poursuit avec :

- le 23 mai les rencontres de chorales à la cathédrale de Riez,
- le 30 mai un concert donné au profit de Rétina France (recherche médicale sur les maladies de la vue).

Venez nombreux aux concerts, pour le plaisir de la musique et dans certains cas en plus, pour une action de bienfaisance.

Bienvenue à Riez pour de nouveaux commerçants dont la présence contribue fortement à l'animation du cœur du village :

- M^{me} Parc qui a repris « La Cave aux Fleurs » 5, rue du Marché,
- M. Christophe Millet qui a créé un

Centre
Auto
Route

de Valensole. Outre l'entretien courant (vidange, tuyau d'échappement, pneus...), le centre est équipé pour les poids lourds et le matériel agricole.



Livres et livrets

- *Saint-Maxime, chapelle, ermitage*, source publiée avec, entre autres, le concours des Amis du Vieux Riez.
- *Guide de la route du gypse entre Saint-Jurs et Riez*, co-réalisé par les communes de Riez et Saint-Jurs et l'association des Amis du Vieux Riez.
- *Énergie, comment dépenser moins ?* Le petit guide pratique « 40 éco-conseils » sur les économies d'énergie élaboré par le plan Éco-Énergie est disponible sur demande à Espace Info-Énergie des Pays du Verdon, Immeuble Espace Monaco, Rue du 11 Novembre, 04120 Castellane.
- *Dictionnaire de la Provence et de la Côte d'Azur*

De A comme Abbaye, ces premiers foyers de christianisation en France à Z comme Zola dont la jeunesse et l'enfance ont été marquées par la Provence, l'ambition de ce volumineux dictionnaire est d'offrir un panorama complet de cette région à l'identité sans pareille.

Ce Larousse du Midi présente 963 communes de la région mais aussi, savamment rangés, des femmes et des hommes illustres, des activités, des traditions, la flore, la gastronomie... Daudet et Pagnol, bouillabaisse et carnaval, lavande et olive, pastis et pétanque, autant de mots et d'entrées dans ce dictionnaire qui nous révèlent la sensibilité et le tempérament des gens de la région. Un livre de Jean Chélini, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, Collection Pays et Terre de France, chez Larousse.

L'art de Mai

Riez accueille une manifestation culturelle et artistique dans le cadre de *L'Art de Mai*, opération annuelle organisée et coordonnée par l'Association départementale d'Action Culturelle (Adac) à l'initiative du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence. Ces manifestations ont pour but la promotion et la sensibilisation du public du département aux arts plastiques et à la création contemporaine.

Ainsi, du 7 mai au 4 juin, l'Hôtel de Mazan abritera une exposition : *Sans titre*, constituée de céramiques, de gravures et d'installations, conçue et réalisée par un artiste de Moustiers-Sainte-Marie : Jérôme Galvin que vous pourrez rencontrer sur place aux jours et heures d'ouverture au public.

Hôtel de Mazan, Grand-Rue

Du 7 mai au 4 juin, de 15 h à 20 h, tous les jours sauf le mardi

Entrée libre

Le 7 mai, lors du vernissage, une création théâtrale sera présentée par la Compagnie de L'Entre-Deux sur une mise en scène de Rodrigue Aquilina.

Hôtel de Mazan, Grand-Rue

Vernissage à 20 h, spectacle à 21 h 30

Entrée libre

The homeless Pigeons

Les pigeons sans domicile (*Épisode 2*)

Souvenez-vous, dans le dernier numéro du Riézois, nous commençons à suivre le périple de deux jeunes habitants du village : Isalia Petmezakis et Philippe Rinjonneau, partis de Riez début décembre, en marche sur la Route de la Soie. Bien du chemin a été parcouru depuis. En effet, après quelques semaines de pause à Beyrouth, ils traversent les prestigieux sites libanais de Baalbek, Byblos et Tyr avant de remonter vers la Turquie pour passer en Iran.

Les échanges sont nombreux, le dépaysement assuré. Ce voyage, ils vous le font partager par le biais de leur site internet où, régulièrement, ils déposent des messages évoquant leur quotidien : rencontres, petites peurs, grandes joies, éblouissements et... recettes de cuisine !

Vous pouvez communiquer avec eux et les encourager.

Leur site : <http://homelesspigeons.free.fr>

Leur adresse : isalia@netcourrier.com

Le carnet de l'état civil

NAISSANCES

- 25/02/2004 - Elysa BLANCHETON
- 11/03/2004 - Lucas Paul René LEMAIRE

Mariage

- 20/03/2004 - Véronique GARCIA et Joane-Jacques GABREL

DÉCÈS

- 29/12/2003 - Louis Auguste Christian VERSE
- 30/01/2004 - Edouard FRASANO
- 08/02/2004 - Virginie BOUSQUET
- 25/02/2004 - Magdeleine Julie ARMAND
- 16/03/2004 - Ida Paulette Emma ARMELIN
- 24/03/2004 - Valérie Colette CHAUVIN



INFOS

Deux adresses courriel

À votre disposition

mairie.riez@wanadoo.fr

<http://www.ville-riez.fr>

pour le Bureau du Tourisme

tourisme.riez@wanadoo.fr

Heures d'ouverture de la Mairie

Mairie: 04 92 77 99 00

du lundi au jeudi

9 h à 12 h – 14 h à 17 h 30

le vendredi

9 h à 12 h – 14 h à 16 h 30

le samedi matin 9 h à 12 h

Les numéros utiles

N° Urgences et médecin de garde: 15

Pompiers: 18 et 112 (portables)

Gendarmerie: 17

Hôpital: 04 92 70 10 00

Pharmacie: 04 92 77 80 26

Ambulances: 04 92 77 81 01

Bureau de Tourisme: 04 92 77 99 09

Déclic Météo: 08 36 68 08 08

Crèche Halte Garderie: 04 92 77 76 66

Centre Loisirs (12 à 16 ans): 04 92 77 73 74

Centre Aéré (5 à 12 ans): 04 92 77 78 19

Le Riézois paraît tous les trois mois.

Toute suggestion ou demande de publication est à adresser à Jean-Paul Faucon sur l'adresse fauconl@wanadoo.fr ou à Gérard Pierrot en Mairie ou sur l'adresse courriel mairie.riez@wanadoo.fr avant le 15 juin 2004 pour la prochaine parution.

Maquette et mise en page réalisées par la Commission Municipale Communication et Relations Publiques.